

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOLE****SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 16 + 2 **PROCURATIONS**

L'an deux mille vingt-trois et le 12 du mois de décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune sous la Présidence de Monsieur Christophe MANAS, Maire.

Présents : MANAS Christophe, COGEZ Aline, TORRES Jean-Louis, LISSARRE Valérie, WALLEZ René, FORNELLI Sandra, GRANDO Daniel, LECTEZ Laurence, ALBALADEJO Joseph, BOLASELL Claire-Marie, LACROUX Charles, LAFITTE Patrick, SABARDEIL Manon, LIRONCOURT Agnès, COLARD Lionel, GERBOLES Henri

Absents ayant donné procurations : ROUCOLLE Lilian à Jean-Louis TORRES, FEDERICO Fatiha à BOLASELL Claire-Marie

Absent : RAMIREZ Anne-Marie

Le quorum est atteint

Mme LECTEZ Laurence a été désigné secrétaire de séance

DEL N°12202303 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET E PARTENARIAT AU TITRE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INCLUSION NUMERIQUE ET DU DISPOSITIF CONSEILLER NUMERIQUE ET AMBASSADEUR DU NUMERIQUE

Monsieur le maire laisse la parole à Mme Cogez Aline, première adjointe, qui présente la convention.

Cette convention a pour objectif l'intervention sur la commune de conseillers et ambassadeurs du numérique. Le lieu d'intervention de ces intervenants se situe à l'agence postale tous les vendredis matin. Ces agents sont habilités à utiliser les données des usagers afin de les aider dans leurs démarches numériques, contrairement aux agents communaux ou intercommunaux qui ne peuvent utiliser les données des administrés. Ces conseillers numériques sont soumis au respect du secret professionnel pour toutes les informations auxquels ils ont accès.

Rappels des objectifs :

- Accueil, orientation et information du public
- La proposition et la mise en place de permanences de réponses aux démarches administratives en ligne dans des lieux identifiés comme accueillant du public : mairies, bibliothèques, CCAS, Maisons France Services ;
- Le soutien aux usagers dans leurs démarches quotidiennes en lien avec le numérique : travail à distance, consultation d'un médecin, vente/achat d'un objet en ligne, etc... ;
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs de service (Facilitation numérique) ;
- L'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives (Facilitation administratives) ;
- La mise en relation des usagers avec les opérateurs de services autant que possible ;
- L'accompagnement des usagers dans l'identification des opérateurs de services dont leurs situations peuvent relever ;
- La mise en autonomie des usagers pour leurs démarches quotidiennes en ligne ;
- La sensibilisation aux enjeux du numérique et la favorisation des usages citoyens et critiques ; S'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité des enfants, etc... ;
- La création et l'animation d'ateliers numériques individuels ou collectifs sur des thématiques identifiées et en accord avec la politique départementale d'inclusion numérique votée au 10 mai 2021 ;
- La participation à toute autre démarche d'accompagnement aux usages numériques

Le lieu d'installation des conseillers/ambassadeurs du numérique se situera à les vendredis matin. Il s'agit d'un lieu accessible aux personnes à mobilité réduite d'un espace confidentiel. Ce lieu est équipé de matériel informatique.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 066-216600593-20231218-DEL12202303-DE

Durée de la convention 1 an reconductible tacitement jusqu'en 2026.

Après avoir entendu le maire le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE le maire à signer la convention (pièce jointe) avec le département ainsi que tous les documents nécessaires.

**Extrait certifié conforme,
Le Maire,**

C. MANAS